

Renvoi au comité de Législation de l'adresse de la société populaire de Marseille (Bouches-du-Rhône) portant des réflexions sur les juges condamnés à mort, lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Législation de l'adresse de la société populaire de Marseille (Bouches-du-Rhône) portant des réflexions sur les juges condamnés à mort, lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 515;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21684_t1_0515_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Liberté, Égalité, fraternité,
Vive la République ou la Mort.

Représentans

Si des laboureurs composans la masse de cette société, ne peuvent avoir l'éloquence des orateurs, ils ont des coeurs sensibles et reconnoissans pour sentir les bienfaits de vos pénibles travaux.

Les bénir, les seconder de tous nos efforts en redoublant de zèle et de courage, dans la culture de nos champs, c'est ce que nous faisons, de tout notre pouvoir.

Continués, donc représentans généreux de diriger aussi dignement que sagement la marche triomphante de notre révolution; notre affaire a nous est de bien tenir la charüe; alors chacun dans son état, dans son poste et a sa place travaillant au même but, la République est impérissable.

Pendant que nous allons ensemençer nos terres pour nourrir nos armées, cultivé ce beau champ des vertus républicaines qui, sillonné par l'égalité, hercé par la fraternité vous donnera une récolte certaine en moeurs comme en morale, surtout en observant que l'ivraie fut soigneusement extrait du grain pur.

Pour cela... périssent donc les tyrans les traîtres, les conspirateurs.

Guerre ouverte aux dilapidateurs, aux malveillans, aux intrigans, qui voulant être et faire tout, autant par cupidité que par caractère dominant ne sont sous le masque outré du patriotisme, que de vrais despotes d'autant plus dangereux qu'abusant de leurs moyens, de leurs talans quand ils en ont, entravent, trompent et corrompent en un mot empoisonnent tout.

Pour cela... protection à l'innocence, au foible, à l'opprimé, secours aux malheureux, récompense aux mérites, au dévouement à la patrie, reconnaissance aux actes d'humanité, de générosité.

Pour cela... encouragement à l'agriculture, au commerce, accueil aux arts, aux sciences, à l'industrie, hommage à la vertu, à la vérité, à la raison.

Enfin, justice, justice, en tout et partout. Voila nos vœux ardents; déjà vous les avez mis à l'ordre du jour, en y ajoutant la proscription de la terreur, fléau du bien, déjà nous en éprouvons les heureux effets, il étoit temps, puisqu'il n'est que trop vrais que la tyrannie plannoit sur nos têtes et n'offroit plus qu'un spectacle effrayant de crime et d'atrocité, en nous réduisant à l'esclavage et au désespoir.

O patrie... o liberté chérie... tu étois donc a la disposition de tes assassins; c'est par le fer et le sang, que ces monstres vouloient te précipiter dans l'habime?

Mais dignes Représentans, votre energie, votre courage, nous ont sauvés, recevez la bonne intention que nous avons de vous en remercier et de vous en féliciter. Tant de succes au milieu de tant d'écueils étoient dignes de vous. Recevez de nouveau notre serment d'attachement, d'unité, d'indivisibilité, d'obéissance aux loix et à la représentation nationale dans la

Convention *seule*. Comtez que nous ne cesseront jamais d'être les dignes enfans de la patrie et pendant que les notres la deffendent si victorieusement aux frontières; nous la deffendrons au dedans jusqu'à notre dernier soupir qui sera toujours le cri cheri de vive la République, vive la Convention.

Les membres composant le bureau de la société populaire.

LOINNEY, *président*, DUMAY,
VUILLEMENOT, *secrétaires*.

24

La société populaire de Marseille [Bouches-du-Rhône] écrit que le peuple de cette commune remercie la Convention du décret qu'elle a rendu le 13 vendémiaire en faveur de la citoyenne Claire Monnier, femme Doude, et présente des réflexions sur les juges qui ont condamné à mort cette femme qu'ils devoient absoudre.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Législation (104).

25

Les officiers, sous-officiers et gendarmes de la gendarmerie faisant le service à l'armée d'Italie, manifestent leur indignation sur ce que la gendarmerie de Marseille [Bouches-du-Rhône] a outragé la représentation nationale, et méconnu les lois et les arrêtés du comité de Sûreté générale; ils protestent que, dans toutes les occasions, leur unique point de ralliement sera la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (105).

[*Les officiers, sous-officiers et gendarmes de l'armée d'Italie à la Convention nationale, Nice, le 24 vendémiaire an III*] (106)

Citoyens Représentans,

La Convention nationale et sa représentation ont été outragées par la gendarmerie de Marseille qui a méconnu les lois et les arrêtés du comité de Sûreté générale et à été constamment à la tête des séditions qui ont agité cette commune, une telle conduite fait frémir d'horreur tous les bons républicains et la gendarmerie de service à l'armée d'Italie, voue à l'exécration publique, ceux de leurs ci-devant camarades de Marseille, qui ont eu la témérité d'oublier leur devoir pour se livrer à la scélé-

(104) P.-V., XLIX, 35. *Bull.*, 21 brum.

(105) P.-V., XLIX, 35.

(106) C 325, pl. 1412, p. 14. *Bull.*, 21 brum.